

**Compte-rendu intégral****Réunion publique****Vendredi 13 décembre 2019 à Dieppe**

Connaissances acquises en 10 ans de débat sur les éoliennes en mer

SALLE/ADRESSE :	Salle des congrès - Dieppe
PARTICIPANTS :	70 personnes
DÉBUT > FIN :	17 h 45 à 20 h (durée du REC : 2 h 15)
QUESTIONS-RÉPONSES :	9 questions

CPDP

M.	Jean-Pierre	TIFFON	Président de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Sarah	MELHENAS	Membre de la Commission particulière du débat public
M^{me}	Martine	BARTOLOMEI	Membre de la Commission particulière du débat public

Intervenants :

M.	Jacques	FRÉMAUX	RTE
Mme	Daphné	BORET CAMGUILHEM	DGEC
M.	Damien	LEVALLOIS	Directeur de projet éolien en mer – DREAL Normandie
M.	Pierre	VIGNÉ	Responsable du pôle littoral au Cerema.
M.	Olivier	BECQUET	Comité régional des pêches de Normandie
M.	Guillaume	BLAVETTE	Membre du collectif Stop EPR (FNE Normandie et FNE)
M.	Gilles	EUZENAT-TERRON	APECPY - administrateur de FNE Normandie
M.	Pascal	COQUET	Vice-président du comité régional des pêches
M.	Jean-Pierre	FRODELLO	Directeur de l'association LPO
Mme	Liseline	LAVOINE	Membre de l'association SOS à l'horizon
M.	Pierre	MARLIN	Particulier
Mme	Catherine	BOUTIN	Coordinatrice du collectif PULSE
Mme	Fanchon	VARENNE	Chargée de missions halieutiques, CRPMEM
Mme	Aude	LAURENCE	RTE
M.	Thierry	DEREUX	Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Mesdames, Messieurs, je vous propose de prendre place. Merci à tous et à toutes d'être venus malgré les fêtes de Noël qui approchent, malgré une semaine sociale compliquée ou importante, tout dépend des points de vue. Je suis Jean-Pierre TIFFON, j'ai été nommé par la Commission nationale du débat public pour présider ce débat public. J'ouvre la troisième réunion, la première réunion a eu lieu le 16 novembre à Cherbourg et la deuxième le 29 à Fécamp. Vous avez connu sur ce territoire et à Fécamp aussi un certain nombre de débats publics portant sur les projets qui sont actuellement en cours de préparation pour Courseulles et Fécamp et encore en instruction juridique pour Dieppe – Le Tréport. Et je vais rajouter, désolé, je ne l'avais pas retenu, qu'il y a aussi des recours européens que vous avez évoqués à Fécamp l'autre jour.

Dans les débats précédents, dans la procédure, la zone d'implantation du parc était déjà décidée, l'appel d'offres avait été lancé et l'opérateur avait été choisi. Les critiques faites sur cette procédure ont amené une nouvelle procédure qui est qu'aujourd'hui, le débat public se déroule et se tient avant le lancement d'appel d'offres et donc avant le choix de l'opérateur et avant le choix des zones. C'est un progrès, puisque les zones où ce nouveau parc d'un gigawatt pourrait être lancé ne sont pas déterminées. C'est le cadre dans lequel nous intervenons.

La Commission nationale du débat public cherche à entendre et recueillir tous les points de vue, on peut entendre les points de vue des gens qui sont pour ce nouvel appel d'offres et on peut entendre les points de vue de ceux qui s'opposent à ce nouvel appel d'offres. Un débat public porte à la fois sur certes, la localisation, mais aussi la nature de l'appel d'offres et aussi son opportunité. Jusqu'à la fin janvier, nous avons décidé de recueillir toutes les connaissances existantes sur le territoire concernant les éoliennes en mer. Connaissances qui peuvent venir de chercheurs, de professionnels des éoliennes, professionnels de la mer, mais aussi d'associations. Ce soir, on va vous proposer d'entendre un certain nombre de points de vue.

Nous, notre rôle, c'est quoi ? Madame m'a interpellé, elle m'a dit : ça fait 10 ans que je connais, notre rôle, c'est qu'à la fin du débat public, quand on aura en février ou mars discuté des différents scénarios, quand on les aura mis en débat après les élections municipales, parce qu'il peut y avoir un scénario zéro, pas de nouveau projet, il peut y avoir un scénario 1 qui dit un projet là, un scénario C ou D qui peut dire 3 ou 4 parcs possibles à tel ou tel endroit, on mettra ces scénarios en débat. Après, nous faisons un compte-rendu. C'est tout ce qu'on fait. On fait un compte-rendu dans lequel on restitue ce qui a été avancé comme arguments. Nous avons pris la décision dans cette commission de venir et de revenir quand on aura rédigé ce compte-rendu pour venir vous le présenter en direct. On ne fera pas une présentation à Paris, on reviendra sur le territoire dire : voilà ce qu'on a entendu, pour que vous ayez la primeur de notre compte-rendu. On reviendra le 5 juin normalement, pour vous présenter notre compte-rendu.

Après, que se passe-t-il quand on a fait notre compte-rendu ? Après, l'État décide en fonction des arguments que les uns et les autres auront avancés. Certains peuvent se dire que de toute façon, ils ont déjà décidé, et donc, en quoi tiendront-ils compte de nos arguments ? Je rappelle que moi, comme garant de différentes concertations, j'ai pu observer qu'à certains moments, les projets présentés étaient très peu modifiés, dans d'autres, ils étaient substantiellement modifiés, il est même arrivé qu'à la suite de concertations ou de débats publics, les projets soient ajournés, c'est arrivé. Après, c'est le gouvernement, le Ministre qui prend sa décision. Il la prendra en toute connaissance de cause, en s'appuyant sur le compte-rendu que nous aurons réalisé. Je ne peux pas vous garantir la décision qu'il prendra, mais je peux vous garantir qu'on fera un compte-rendu le plus fidèle possible, c'est notre boulot de commission indépendante. On n'a pas plus de pouvoir que ça, mais on a ce pouvoir de faire un compte-rendu clair, lisible, compréhensible et connu du public. Après, c'est au public de se déterminer une fois que ce compte-rendu est publié pour dire voilà ce que vous voulez en faire.

Donc ce soir, on n'est pas extrêmement nombreux, mais peut-être justement une bonne occasion que les différents avis présents dans la salle s'expriment, que vous entendiez les avis de ceux avec lesquels vous n'êtes pas d'accord. Je vais passer la parole à Sarah MELHENAS, parce que notre Commission a décidé que l'animation des réunions serait faite par des membres de la Commission, parfois on fait appel à des animateurs extérieurs, nous, on a préféré le faire. Certains disent : vous vous exposez trop, ça fait partie de notre job nous exposer, ce qu'on a accepté en venant dans cette Commission, c'est de s'exposer un peu, donc Sarah va vous dire comment on va animer la réunion de ce soir.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir, d'abord on va prendre les photos et je voudrais juste savoir quelles personnes ne souhaitaient pas être prises en photo, histoire de droit à l'image. Pendant toutes les présentations qui vont avoir lieu, je vais vous



tendre à chaque fois le micro, et je vais vous demander de parler dedans de manière à ce qu'on puisse enregistrer, parce que tout est enregistré puis mis sur le site.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Ça permet aussi à des gens qui ne sont pas venus à la réunion d'écouter la réunion, d'entendre tous les arguments. Si le soir vous vous ennuyez, vous pouvez aller sur notre site et écouter Cherbourg, Fécamp et bientôt Dieppe.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

On va peut-être commencer, parce que le temps nous est compté. Dans l'ordre, je vais demander aux personnes qui vont intervenir, une précision, on va donner la parole à tous les intervenants comme ça, vous allez avoir un maximum de connaissance partagée et ensuite, un temps de discussion. Vous êtes d'accord ? Bon, donc, j'appelle Daphné BORET qui est de la DGEC, Damien LEVALLOIS de la DREAL Normandie, Pierre VIGNÉ, Cerema. On vous écoute, je vous laisse vous présenter.

Mme Daphné BORET CAMGUILHEM, DGEC

Bonsoir à tous et toutes, je suis donc Daphné CAMGUILHEM, je travaille à la direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire. La direction générale de l'énergie et du climat, en deux mots, est en charge de l'élaboration et de la conduite de la politique climat, c'est-à-dire la politique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de la politique de transition énergétique qui vise notamment à augmenter la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique. Ce soir, je suis le représentant du maître d'ouvrage qui porte la démarche qui est mise en débat aujourd'hui et il m'a été demandé de vous présenter des éléments surtout de retours d'expériences sur les 10 années de mise en œuvre de la politique de développement de l'éolien en mer et sur d'autres questions plus précises que vous auriez, vous pourrez me les poser à l'issue de la présentation.

Donc, on est là aujourd'hui dans le cadre de la politique de transition énergétique de la France, comme je vous l'ai, dont les objectifs sont d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique. Aujourd'hui, on a une part d'énergie renouvelable qui est de l'ordre de 20 % dans notre consommation électrique, l'objectif est d'atteindre 40 % en 2030, donc de doubler cette proportion. Nous avons des objectifs qui sont écrits dans la loi, puisque la loi de transition énergétique date de 2015, nous avons la loi Énergie – climat qui a été votée en 2019 qui prévoit d'atteindre 1 gigawatt éolien en mer par an à partir de 2024 et l'ensemble de cette politique de transition énergétique est inscrite dans un document qui s'appelle la programmation pluriannuelle de l'énergie qui est un document sur 10 ans qui donne les voies et moyens pour conduire cette politique de transition énergétique.

En termes de retours d'expériences par rapport aux programmations pluriannuelles précédentes, il a été souhaité qu'il y ait plus de visibilité donnée aux territoires et à la filière pour le développement d'éolien en mer. C'est pourquoi dans le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie qui va être publié incessamment, il est inséré un calendrier de déploiement de l'éolien en mer, donc un calendrier pluriannuel qui prévoit les localisations et les puissances et évidemment, les dates de déploiement de l'éolien en mer. Ce calendrier prévoit notamment que le prochain projet éolien en mer sera de 1 gigawatt et sera situé au large de la Normandie. Pour fixer un peu les idées, 1 gigawatt d'éolien en mer représente les besoins en électricité de 800 000 ménages, soit l'équivalent de 2 départements normands combinés, Seine-Maritime et Eure. Ce sont des projets très impactants, très importants. 800 000 ménages couverts par 1 gigawatt d'éolien en mer, c'est un gros chiffre.

Pourquoi un débat public est-il organisé ? Jean-Pierre TIFFON l'a rappelé tout à l'heure, une réforme a eu lieu en 2018 qui prévoit que les projets d'éolien en mer qui seront soumis à une procédure de mise en concurrence doivent être soumis à un débat public avant le lancement de la procédure de mise en concurrence, c'est pour ça que nous sommes là aujourd'hui.

Juste une petite diapositive sur la France dans le contexte européen, parce que l'éolien en mer, ce n'est pas nouveau. Les premiers projets datent du début des années 2000, pratiquement 20 ans, ils se situent surtout dans les pays de la mer du Nord, le Danemark, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Suède, etc... Je vous ai mis une petite illustration qui montre qu'en 2008 au début commercial de l'éolien en mer, il y avait moins d'un gigawatt posé en mer du Nord. Dix ans plus tard, ce sont plus de 18 gigawatts opérationnels en Europe, principalement au Royaume-Uni et en Allemagne. Tout cela illustre le fait que nous sommes dans un objectif européen qui est maintenant affiché d'avoir une neutralité carbone en 2050 avec une part importante pour l'éolien en mer dans



l'ensemble de l'Europe. D'ailleurs, un rapport récent de l'Agence Internationale de l'énergie a identifié l'éolien en mer comme l'une des principales énergies développées au niveau mondial pour atteindre la production électrique décarbonée.

En termes de retours d'expériences, on s'est aperçu que les pays étrangers prévoyaient une planification de leur projet pluriannuel et spatial, c'est-à-dire que très longtemps à l'avance, les localisations et les puissances des projets étaient connus. Les autres pays font des appels d'offres avec ou sans contrat de complément de rémunération, c'est-à-dire avec ou sans subvention. La France a choisi de maintenir un système avec contrat de complément de rémunération, mais je pourrai en parler un peu plus tard. La filière a atteint une telle maturité aujourd'hui en Europe que les pays, notamment Danemark, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne sont en train de travailler ensemble pour avoir des projets transfrontaliers permettant de mutualiser ou de raccorder un projet alors qu'il est implanté dans les eaux territoriales d'un autre pays. Tout ça pour illustrer qu'aujourd'hui, le déploiement de l'éolien en mer est complètement mature en Europe.

Ensuite, un petit retour sur la filière en France : qu'est-ce qui s'est passé en 10 ans ? Le principal point à rappeler aujourd'hui, c'est le niveau de compétitivité de la filière qui a été illustrée par l'attribution du projet éolien en mer au large de Dunkerque. 600 mégawatts ont ainsi été attribués avec un tarif de l'électricité à 44 € du mégawatt/heure, c'est-à-dire un tarif tout à fait proche des prix du marché, qui illustre que le déploiement de l'éolien en mer est économiquement totalement viable. Cela est lié à plusieurs facteurs, dont l'un est que le fait que les éoliennes sont plus grandes. Vous voyez ici l'augmentation de la taille des éoliennes. Aujourd'hui, les éoliennes développées sont de 12 gigawatts. Dans la mesure où l'on a une visibilité dans la planification et dans les volumes, on peut envisager des mutualisations de raccordement, c'est-à-dire de faire dès le premier projet un raccordement qui aura la capacité d'accueillir un projet ultérieur. Cela permet d'avoir une seule station en mer, RTE pourra en parler tout à l'heure, et de limiter les impacts sur l'environnement au niveau du raccordement.

En termes de filière à nouveau, qu'est-ce qu'il s'est passé pendant ces 10 ans ? La filière s'est implantée sur le territoire national avec plusieurs créations d'usines qui sont en partie en Normandie. Il y a l'usine de Cherbourg de LM Wind Power que vous connaissez probablement, qui produit la plus grande pale d'éolienne du monde, puisqu'elle fait 107 mètres de long : c'est la seule usine au monde capable de produire cette pale. Il y a une usine en construction sur le port du Havre, une usine de Siemens-Gamesa qui fera aussi l'assemblage et le montage des pales et des générateurs. Il y a une usine créée à Saint-Nazaire de General Electric. Ce sont là les concrétisations d'engagements pris lors des premiers appels d'offres de 2011 et 2013. Ce sont également des hubs logistiques qui vont être créés pour la phase de construction des projets. Il y aura un hub logistique à Cherbourg et un autre à Saint-Nazaire, et enfin, des marchés qui ont été remportés par les Chantiers de l'Atlantique pour les sous-stations en mer, évidemment d'abord dans d'autres pays européens. Les Chantiers de l'Atlantique viennent aussi de remporter le marché de la sous-station de Saint-Nazaire.

Les chiffres concernant l'impact en termes d'emplois des 3 projets éoliens en mer déjà en cours de développement en Normandie sont de l'ordre de 3 200 emplois. En plus de ces emplois liés aux usines et aux hubs logistiques, il y a eu des aménagements portuaires effectués, notamment à Cherbourg, qui participent au renouveau portuaire. Par ailleurs, il y a eu l'année dernière une révision des règles de balisage qui permettent de diminuer les impacts relatifs à l'éclairage nocturne, puisque le nombre des éoliennes qui doivent être balisées avec les lumières les plus voyantes a été diminué de 80 % par rapport à la réglementation précédente.

En termes de processus, que s'est-il passé ces 10 dernières années ? On l'a dit tout à l'heure, désormais, la consultation avec le grand public doit se mener en amont du lancement d'un appel d'offres, notamment pour la localisation des projets. Cela n'empêche pas qu'auparavant, les concertations avec les acteurs socio-économiques étaient de toute façon menées en amont des appels d'offres tout au long de la démarche. Cette démarche est portée par l'État (c'est pour ça que je suis là aujourd'hui) et elle s'inscrit dans la stratégie nationale mer et littoral, que traduisent les documents stratégiques de façade. C'est une nouveauté, la France s'est dotée en 2017 d'une stratégie nationale de la mer et du littoral dont vous parlera Damien LEVALLOIS tout à l'heure. Un autre aspect nouveau sur le processus est que l'État a mené des études et mis à disposition des données auparavant seulement partagées avec les acteurs socio-économiques.

Une autre réforme permet d'avoir une procédure de mise en concurrence par dialogue concurrentiel : c'est-à-dire que l'État dialogue avec les candidats ; et à cette occasion dialogue aussi avec les territoires et les acteurs socio-économiques qui le souhaiteraient pour que dans la phase d'élaboration des offres, les enjeux territoriaux et des acteurs soient bien pris en compte par les candidats.



Enfin, les études techniques seront menées par l'État, en anticipation des procédures de mise en concurrence, alors qu'elles l'étaient précédemment par le développeur choisi. C'est ce qui a été fait en partie pour Dunkerque et qui a donné de très bons résultats. Autre réforme importante, la possibilité pour le candidat lauréat d'obtenir les autorisations permettant au projet d'être adapté en fonction des concertations et des études menées pendant la phase de développement.

Pour finir sur ce retour de 10 ans de politique nationale relative au processus, une autre réforme a permis de confier à RTE la partie de raccordement en mer au réseau électrique, ce qui permet d'avoir une meilleure gestion des infrastructures de transport d'électricité, puisque du coup, c'est RTE qui réalise les travaux de raccordement en mer et sur terre. Très récemment, le Comité Interministériel à la Mer (CIMer) qui s'est tenu cette semaine, a décidé qu'à partir de la mise en place qui va se faire, il y aura un Conseil scientifique de façade qui va analyser les expertises scientifiques et environnementales des projets éoliens en mer à l'échelle de la façade, puisqu'il a été considéré que c'était celle de la façade qui faisait sens pour ces projets. Tout le monde le sait bien, les premiers projets éoliens en mer ont permis la mise en place de comités qui suivent le développement du parc et qui suivront son exploitation pour permettre de comprendre les impacts du parc sur son environnement.

Je passe la parole à Damien LEVALLOIS, directeur de projet éolien en mer.

Damien LEVALLOIS, Directeur de projet éolien en mer – DREAL Normandie

Bonjour à tous, je suis à la DREAL Normandie et je suis le correspondant local de la DGEC sur ce projet. Si vous avez besoin d'éléments nouveaux, je suis là pour ça. Cette partie du pourquoi, du comment cette zone est arrivée au débat public. Donc, une politique nationale qui a voulu d'abord être stratégique pour la mer, c'est-à-dire envisager comment utiliser la mer au mieux et de façon stratégique. Chaque politique était très sectorielle auparavant, on faisait de pêche, pas encore d'énergie, du granulat, de la conchyliculture, du trafic maritime, des ports, tout ça venait s'empiler et on ne regardait pas forcément comment ça s'agençait. L'idée a été de mettre en place une stratégie nationale adoptée en 2017, mais les premiers travaux ont commencé dès 2012. La planification de la mer, c'est quelque chose d'assez vieux malgré tout, on retrouve des éléments dans la convention du droit de la mer de 1982. Déjà, on regardait comment gérer l'exploitation des grands fonds, comment l'encadrer, la limiter. C'est un schéma qui a été long à venir et qui aujourd'hui est abouti ou se met bien en place en France.

Une stratégie nationale, c'est bien, mais après, il faut la développer localement. Localement, ça reste des étapes assez grandes, puisqu'on est sur des façades maritimes, donc 4 façades en France, façade maritime qui va de la frontière belge à la baie du Mont-Saint-Michel. Ce sont 3 ans de travaux pour mettre en place la planification des espaces maritimes au niveau de la façade, 3 ans de travaux qui se sont appuyés sur les acteurs du milieu maritime au sein du Conseil maritime de façade. Ce sont beaucoup de discussions, de co-constructions, ça n'a pas été des avis. L'État n'est pas venu avec des éléments. Non, on a cassé des éléments, on en a ajouté d'autres, on a amélioré et on s'est vus quasiment tous les mois. À la fin, la co-construction était tellement intéressante que les services de l'État étaient au sein du CMF pour travailler ensemble du début à la fin.

On en est arrivés à un découpage de cette façade maritime. Je crois qu'il y a eu 10 versions de ce découpage. Un découpage plutôt lié à l'environnement marin. Pourquoi ? Parce que cette planification des espaces maritimes, on l'a voulue sur deux volets, un volet développement durable des activités et un volet environnemental. On a réuni la réponse à deux directives européennes, une d'un point de vue environnemental, la directive 4 sur le milieu marin, comment arriver à un bon état du milieu et un volet économique. On a voulu les scinder au sein du même document, afin de bien avoir un développement durable. Ce découpage est plutôt environnemental et lié à des compartiments environnementaux. On peut lire quelques éléments, vous pouvez retrouver ces documents sur GéoLittoral et sur le site de la direction régionale de la mer.

Aujourd'hui, on est sur 2 zones qu'on appelle des zones à vocation, puisque c'est comme ça que la façade est découpée, les zones 3 et 5 ont plusieurs vocations, puisqu'elles ne sont pas liées au développement de l'éolien, elles sont liées à plusieurs vocations. Il y a plusieurs zones, la zone de Dunkerque, si on commence par le Nord, il y a un parc en développement, la zone 3, puisqu'il y a deux parcs en développement, la zone 4, mais qui est plutôt une zone orientée sur la cohabitation de l'activité, parce que la baie de Seine est vraiment le miroir de la façade maritime, il y a toutes les activités. Vous avez 2 grands ports maritimes, vous avez des plages de tourisme balnéaire, de tourisme patrimoniaux, de l'aquaculture, de la conchyliculture, de la pêche, de la plaisance, il y a vraiment toutes les activités et c'est le reflet de notre façade maritime. Aujourd'hui, on est sur les zones 3 et 5 qui ont une des vocations de développement de l'éolien en mer.



Ce travail a été mené en 3 ans avec une concertation préalable organisée par la Commission nationale du débat public, une consultation du public au final, et une co-construction continue avec les acteurs du milieu maritime. C'est finalement tous ces travaux qui nous conduisent à essayer de mieux connaître le milieu maritime. Pour l'exercice, on a remis en place ce qu'on avait déjà mis au moment de la planification, mais qui s'est encore amélioré. C'est un outil cartographique qui va pouvoir vous donner la vue sur toutes les données qu'on a réunies à ce jour sur ce milieu. Je laisse la parole à Pierre VIGNE.

M. Pierre VIGNÉ, Responsable du pôle littoral au Cerema.

Bonsoir à toutes et tous, je suis Pierre VIGNÉ, je suis responsable du pôle littoral au Cerema. En quelques mots, je vais me déplacer, il y a eu un travail de recueil de données réalisé auprès des gestionnaires de la mer et du littoral pour porter à la connaissance de toutes les données qui sont...

Intervenant dans la salle

Pouvez-vous nous dire ce qu'est le Cerema ?

M. Pierre VIGNÉ, Responsable du pôle littoral au Cerema.

C'est un établissement public à caractère administratif, qui est sous tutelle du ministère de la Transition écologique.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, est-ce que vous pourriez expliquer ?

M. Pierre VIGNÉ, Responsable du pôle littoral au Cerema.

C'est le Centre d'Études et de Recherches en Environnement Mobilités et Aménagements.

Intervenant dans la salle non identifié

On travaillait en sentant qu'il y avait un cabinet noir qui travaillait derrière nous.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, deux secondes, je vais vous demander d'être un peu plus ramassé, parce que le temps tourne et que je voudrais quand même qu'il y ait...

Intervenante dans la salle non identifiée

Absolument.

M. Pierre VIGNÉ, Responsable du pôle littoral au Cerema.

Je vous présente en deux minutes le fonctionnement. L'idée était de porter à la connaissance de tous les données qui existent sur la zone du débat public. Ce visualiseur est en ligne sur GéoLittoral, vous avez le contour de la zone du débat public et vous avez la possibilité d'afficher ou de masquer des données, d'imprimer, de zoomer, dézoomer, etc., et d'afficher vos propres données si vous le souhaitez. Pour aller très vite, pour afficher une donnée, on est à Dieppe, il y a de la donnée sur la pêche maritime dans la région. Vous avez une cartographie qui a été révisée sur la donnée pêche et vous avez une nouveauté par rapport aux années et concertations précédentes, c'est qu'on a pu obtenir de la part de la direction de la pêche et de l'aquaculture une valeur économique par port de retour. Donc, pour le port de Dieppe, par un système de cases à cocher, vous avez la possibilité d'afficher les valeurs avec la légende qui apparaît en euros qui s'affiche sur la zone en mettant en icônes. On le voit, plus les secteurs sont en bleu foncé, plus la valeur économique est importante pour le port de retour de Dieppe. C'est une moyenne de 3 années de 2016 à 2018.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais donner la parole à Jacques FREMAUX, RTE. Donc, on essaye d'être un peu concis ? Merci.

M. Jacques FRÉMAUX, RTE

Bonjour mesdames et Messieurs, Jacques FREMAUX, Réseau de transport d'électricité. Pour ceux qui ne savent pas, c'est nous qui transportons l'électricité 24/24 heures, 7/7 jours sur tout le territoire national. Notre mission est également de raccorder les sites de production, donc les éoliennes en mer. Dans ce débat public, notre rôle sera effectivement de raccorder ce futur parc d'éoliennes en mer. On a parlé de 1 000 mégawatts, c'est deux



fois le parc éolien de Fécamp, par exemple. Donc, on est sur un raccordement en réseau de haute et très haute tension. Vous avez sur cette carte le réseau de haute et très haute tension de la Normandie. En rouge, c'est 400 000 volts en vert, c'est le 220 000 volts et donc, ce parc, il va falloir le raccorder sur ce réseau. On a identifié 3 points de raccordement possibles, un à l'ouest du côté de Cherbourg sur un poste de 400 000 volts, un plus au centre, dans la zone du Havre et puis un autre qui est le poste de Barnabos à côté de la ville de Rouen dans le cas où on aurait un parc à l'est de la Normandie. Pour ces 3 points de raccordement, 1 000 mégawatts ne posent pas de problème, on a la capacité d'acheminer cette puissance sur ces postes de transformation.

Un raccordement de parc éolien, c'est quoi ? C'est constitué de différents ouvrages. Ça commence par une plateforme en mer, un poste électrique en mer, c'est là où on va récupérer toutes les énergies de ces éoliennes. Ce poste va être situé au sein du parc, on va récupérer l'énergie produite et on va donc avoir 3 ou 4 câbles de liaisons sous-marines qui vont amener cette énergie sur la côte. Cette énergie va donc transiter par une liaison sous-marine, chaque câble étant d'à peu près la taille d'un ballon de football, un mètre de câble fait à peu près 120 kg, c'est une installation assez lourde qui va être ensouillée sur le fond marin, qui va arriver sur la plage et là, on va le raccorder sur plusieurs câbles de liaisons souterraines pour acheminer cette énergie sur un poste électrique. Vous avez un poste intermédiaire, ce qu'on a appelé un poste de compensation. C'est quelque chose de nouveau qu'on n'a pas sur les premiers parcs, c'est un poste qui va servir, si on fait l'image avec un tuyau d'eau, c'est de redonner une pression au niveau de nos câbles pour ensuite envoyer l'énergie sur les postes de raccordement. Vous avez ici les différentes composantes d'un raccordement d'un parc éolien.

On nous a demandé de partager des retours d'expérience de nos ouvrages en mer dans le cadre de cette soirée et on a pensé qu'il serait intéressant de vous montrer 2 ouvrages que nous avons actuellement en mer. Un assez ancien, d'une trentaine d'années, c'est l'alimentation électrique de Jersey. On va vous faire voir ce qu'on a fait comme études autour de cette alimentation, et bien sûr, ma collègue Aude va vous parler de l'installation qu'on est en train de faire entre la France et l'Angleterre, IFA2, c'est une liaison d'interconnexion de 1 000 mégawatts entre la France et l'Angleterre. L'alimentation de Jersey côté Manche, Jersey, c'est 100 000 habitants, elle est située à 25 km des côtes de la Manche. Depuis 1984, Jersey a été alimentée par un premier câble 90 000 volts qui a une capacité de 50 000 watts, capable d'alimenter la moitié de l'île. Ce premier câble a été posé sur le fond marin.

C'est de la haute tension, dans la haute tension, vous avez 3 niveaux, ça va de 90 000 volts à 400 000 volts. C'est une tension inférieure à la tension à un raccordement d'un parc éolien. Là on est sur une puissance de 50 mégawatts qui est loin, on utilise ce niveau de tension dans ces cas-là. C'est un câble posé sur le fond marin en 1984 et qui figure sur les cartes marines. Qui dit posé dans le fond marin, dit restrictions de pêche, déjà. En 2000, un deuxième câble a été posé à côté, à une centaine de mètres – Normandie 1 et Normandie 2 – à cette occasion, un câble a été posé entre Jersey et Guernesey. En 2014, ces îles anglo-normandes ont pris goût à l'électricité de la France, ça leur permettait aussi de décarboner la production d'électricité. Ce câble, Normandie 3, a été ensouillé, c'était une demande forte du monde de la pêche. C'est ce qui a été fait pour ce troisième câble en 2014. Ces 3 câbles sont en 90 000 volts. En 2012, il y a eu un évènement, le premier câble a claqué, il a été en panne et Jersey a entamé son remplacement et du coup nous est venue l'idée en 2016 de faire une étude autour de ces câbles.

Le câble était posé depuis 30 ans, l'autre était posé depuis 15 ans et on a fait une étude comparative entre le câble en service depuis 4 ans et celui sous tension depuis 15 ans pour voir si on trouvait des différences. Mon collègue qui est là, Damien SAFFROY a commandité une étude auprès de Ifremer et TVM pour faire cette étude. Les objectifs étaient de regarder ces 2 câbles pour voir s'il y avait des différences en termes de peuplement, d'habitat et également de faune et flore. Il y a eu 8 stations d'installées, 6 autour des 2 câbles Normandie 1 et 2, et deux stations de référence en dehors des câbles à une centaine de mètres. À chaque fois, avec des prélèvements au niveau des stations pour faire cette étude. On a également fait des analyses vidéo, on va en voir quelques-unes, après, c'est vraiment de l'étude au niveau de ces câbles. Vous ne voyez peut-être pas bien, voilà des plongeurs qui sont allés gratter le câble pour voir ce qu'ils trouvaient et faire une analyse derrière. On a ici quelques photos de ces câbles. La première colonne, c'est Normandie 1, on voit le câble posé sur le fond marin, ça fait 30 ans qu'il est posé et pendant 4 ans, il n'était pas en service, parce qu'il était tombé en panne. La deuxième série de photos, c'est Normandie 2 qui est en service depuis 2000 et les stations de référence qui sont sur la droite. Sur les vidéos, on ne voit pas de différences spectaculaires, et en termes de résultats trouvés par les scientifiques, déjà beaucoup d'espèces ont été identifiées sur les prélèvements. 190 espèces ont été prélevées, 40 échantillons, 30 sur le câble et 10 sur l'état de référence. Ils ont trouvé de la macrofaune benthique diversifiée sur la zone, crustacés et mollusques et une densité à peu près équivalente entre le câble qui était hors service, le câble sous tension et également l'état de référence. Il est sorti de cette étude qui a fait



l'objet d'une publication que la présence de ces câbles n'a pas modifié le benthique au bout de ces 30 années de service.

Pour ceux qui veulent des informations plus précises, je vous invite à prendre contact après les débats auprès de monsieur Damien SAFFROY qui se fera un plaisir de vous renseigner sur cette étude, c'est lui qui a suivi l'étude avec les gens d'Ifremer et TVM.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. J'ai un problème, je vous explique, j'aimerais entendre aussi toutes les associations qui sont prévues. Est-ce qu'il est possible d'être encore plus court ? Merci. Une fois que la présentation sera terminée, on fera 5 minutes de questions, sans rentrer dans un débat, pour que vraiment vous veniez après les associations présenter et partager vos connaissances. D'accord ?

Mme Aude LAURENCE, RTE

Merci. Je suis Aude LAURENCE, je travaille chez RTE également, et je travaille en particulier sur ce débat public, mais je suis également le projet IFA2. Donc depuis 2014, j'ai suivi toutes les concertations, les études environnementales, les procédures administratives et en ce moment, je suis la phase travaux. Les travaux en mer ont eu lieu cette année, ils sont quasiment terminés et je vais vous faire un petit retour d'expérience, notamment en lien avec les activités de pêche. D'abord, un petit point sur le principe de protection des câbles. RTE installe les câbles en mer, mais les protège également. On les protège en privilégiant l'ensouillage, c'est-à-dire qu'on fait une tranchée au fond de la mer, on positionne les câbles dedans, donc ils sont protégés et il n'y a pas de risque d'accroche. Si ce n'est pas possible, parce que la nature des fonds ne le permet pas, on va les protéger – il y a plusieurs possibilités – soit de l'enrochement, comme vous pouvez le voir sur la figure de droite, on essaye d'établir un design qui permet ensuite le chalutage par-dessus ou alors, on peut aussi positionner des matelas béton comme à gauche, ce sont des matelas béton qu'on a positionnés sur le câble de IFA2, parce qu'on croise à certains endroits des câbles télécom. En fonction de la nature des sols plus ou moins durs, sableux, etc., on va utiliser différents moyens d'ensouillage. Vous avez par exemple sur la photo de gauche une trancheuse quand on a des sols très durs. Si les sols sont plus meubles, on va utiliser des outils comme des charrues pour des champs, mais beaucoup plus grosses et enfin, on peut utiliser des outils d'*objecting*, c'est un engin qui avec un jet d'eau à très forte puissance ouvre une tranchée dans les fonds qui sont meubles, très vaseux. Un point rapidement de contexte sur le projet IFA2 pour ceux qui ne le connaissent pas. C'est un projet d'interconnexion entre la France et l'Angleterre entre le sud de l'Angleterre et le sud-est de Caen. C'est une liaison à courant continu de 1 gigawatt, il y a à peu près 200 km de câbles en mer, 24 km à terre et de part et d'autre, des stations de conversion pour convertir le courant alternatif en courant continu.

Un point sur les REX (retours d'expérience) liés à la phase travaux. Il faut savoir qu'avant les travaux, on a beaucoup travaillé avec les comités des pêches concernés par ce projet depuis 2011 pour des travaux commencés en 2019. Ça nous a permis de bien identifier les enjeux en présence en baie de Seine, et notamment les enjeux de pêche de coquilles Saint-Jacques et à ce titre, de prendre les engagements pertinents pour que les travaux se déroulent au mieux. En l'occurrence, on n'a pas fait de travaux en mer pendant la période de la pêche de la coquille Saint-Jacques, on a mis en œuvre un forage dirigé pour traverser la dune et l'estran. Vous pouvez le voir sur la photo de droite, c'est l'atterrissage au niveau d'un parking, on a franchi la dune et 600 mètres d'estran à l'aide d'un forage, ce qui a permis d'éviter de faire une tranchée sur la plage. À ce niveau, on est à Merville-Franceville et il y a des pêcheurs à pied. On a également mis en place des mesures pour maintenir un accès à la plage via un chemin à proximité du chantier et un ensouillage, autant que possible, du câble. Quasiment tout le tracé du câble a été ensouillé, il ne reste que quelques portions à finaliser.

En phase travaux, on a bien évidemment renforcé les échanges et la collaboration avec les comités des pêches, parce qu'il y a un travail quotidien à mener. Ce travail a été facilité par la mise en place de ce qu'on appelle un *fishing liaison officer* qui est expérimenté et reconnu. Ainsi, quasiment quotidiennement, celui-ci faisait le lien entre les travaux IFA2 et le comité des pêches qui faisait à son tour le lien avec les pêcheurs avec la diffusion de notices d'informations simplifiées, de couches cartographiques pour bien identifier où était positionné le câble. L'objectif commun de toutes ces mesures était de minimiser la durée et l'impact des travaux. On ne le voit pas très bien, mais vous pouvez voir la photo de droite, c'est une capture d'écran d'un outil qui permet de visualiser le trafic maritime. Elle a été prise le 1^{er} octobre de cette année, le jour de l'ouverture dans ce secteur de la pêche à la coquille Saint-Jacques, et on voit très bien en rouge toute une nuée de navires de pêche qui viennent pêcher la coquille Saint-Jacques

Intervention hors micro dans la salle inaudible



Mme Aude LAURENCE, RTE

Il faut savoir que le câble à cet endroit a été posé en mai-juin et les travaux d'ensouillage ont pris entre 1 et 3 mois et on a terminé l'ensouillage du câble en septembre, juste avant l'ouverture. Mais il y a eu beaucoup d'effort à la fois du comité des pêches et RTE pour s'assurer que le jour de l'ouverture, le câble soit protégé. Autre point important, ça illustre bien le fait qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la présence d'un câble et la pêche, notamment la pêche à la coquille Saint-Jacques. À gauche, c'est un navire câblé qui peut transporter jusqu'à 50 km de câble et qui vient poser le câble au fond de la mer, ça prend à peu près une semaine. Ce qui est plus long est d'ensouiller le câble, ça peut prendre plusieurs mois, parce que l'engin avance beaucoup plus lentement que le navire. J'ai terminé.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vous remercie pour ces différents apports de connaissance. Je vous propose qu'il y ait quelques échanges maintenant, ensuite à 19 h 30, vous allez pouvoir approfondir les choses avec les différents intervenants, mais là, juste quelques questions pour approfondir des choses pour lesquelles vous avez besoin de précisions. Monsieur.

M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

Bonsoir, Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement. J'interviens au sein du directoire énergie de France Nature Environnement. Je voulais poser une question sur le fait que la zone 4 ait été exclue de la réflexion, je remercie la présentation très détaillée de la part de RTE ; or, nous sommes bien face à des enjeux qui sont aussi économiques. On a vu que la pose des câbles était un art complexe or, si on veut sortir des kW/h pour sortir la France de l'impasse nucléaire, il conviendrait de disposer au plus tôt de parcs éoliens qui fonctionnent. Ici, nous attendons depuis 10 ans un parc éolien, on a déjà trop attendu. Pourquoi donc aller voir au large, alors qu'on a des littoraux avec des régimes de vent très propices qui permettraient de faire face au défi de la transition énergétique plus rapidement ?

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Qui veut répondre ?

Damien LEVALLOIS, Directeur de projet éolien en mer

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la zone 4 a bien une vocation énergie marine renouvelable, donc l'éolien. C'est aussi une zone très anthropisée et aujourd'hui, l'État regarde plutôt sur les zones 3 et 5 où il y a moins d'activités pour développer les futurs projets éoliens. Mais c'est un débat public et votre question rentre dans le débat.

M. Gilles EUZENAT-TERRON, APECPY - administrateur de FNE Normandie

J'ai la même question. Je suis membre de l'association de la protection de l'environnement de Criel et du Pays d'Yères et administrateur de FNE Normandie. Mon collègue BLAVETTE l'a demandé, qui a décidé d'extraire la zone 4 du contour de ce débat public ? Votre argumentaire n'est pas plus pertinent sur cette zone 4 que sur la zone 3. Il n'y a aucun sens à l'éliminer, parce qu'au bout du compte, on focalise la construction de la quatrième usine, vraisemblablement sur la zone 3 qui est déjà hyper énergétisée que ce soit par le nucléaire Paluel ou par l'éolien de Fécamp et celui de Dieppe-Le Tréport. A moins que vous alliez le construire sur la zone 5 un peu plus au large avec des problèmes de raccordements. Il y a un vrai débat, vous nous refitez des choses qui sont déjà prévues ailleurs. Je vous rappelle que ça a été contesté dans la consultation publique sur le document stratégique de façade, elle n'est pas acceptée régionalement, d'ailleurs, le truc n'est pas encore validé par la région...

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

J'entends bien ce que vous dites, mais je pense que je vais redonner... et après, je voudrais redonner la parole à Jean-Pierre TIFFON pour rappeler le cadre du débat.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Allez-y, monsieur LEVALLOIS, j'irai après.

Damien LEVALLOIS, Directeur de projet éolien en mer



On est là pour apporter la connaissance et donc la connaissance sur la planification, puisqu'elle est la genèse. Les zones de vocation ne sont pas des zones de vocation pour l'éolien. Ce sont des zones qui portent plusieurs vocations. Les zones de vocation ont été délimitées au regard du découpage environnemental qui a été fait pour la directive 4 sur le milieu marin. Vous n'étiez pas dans les travaux, j'y étais pendant 3 ans.

M. Gilles EUZENAT-TERRON, APECPY - administrateur de FNE Normandie

L'intitulé de la zone 3 met en avant très nettement l'éolien, contrairement aux autres.

Damien LEVALLOIS, Directeur de projet éolien en mer

La zone 3 a été conservée en termes de développement éolien, puisqu'il y a deux projets actuellement dedans et elle a été conservée aussi sur ce débat, puisqu'on estime que les débords de la zone 5 pourraient arriver en zone 3. On n'a pas fait le choix de dessiner des zones de vocation éolien, on s'est appuyé principalement sur les zones environnementales et la zone 3, c'est quasiment la ZPS, c'est un découpage à une exception près : le port Antifer. Il y a eu deux découpages différentes des zones environnementales : le port d'Antifer a été remis dans la zone 4 pour être en cohérence avec le port du Havre et le port de Rouen, c'est pour la même entité, GPM du Havre. Il y a eu une autre découpe à Boulogne où on a découpé un peu le parc marin, il y a eu une forte pression pour mettre Boulogne avec le port de Calais et de Dunkerque dans la même zone. Deux découpages économiques qui sont venus un peu manger les découpages environnementaux, mais ce n'est que ça, ils sont le résultat des discussions au sein du conseil maritime de façades. Il y a eu 10 cartes produites, 10 séquences de travail sur ces cartes et voilà les arguments que je peux vous apporter. J'ai piloté le projet, il y a des membres du conseil maritime de façades ici qui y étaient et je peux vous dire que c'est comme ça que ça s'est passé.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On va vite passer et donner la parole aux associations, sinon, on va trahir l'engagement pris de donner la parole aux uns et aux autres. Simplement, le cadre du débat, vous avez raison, c'est une bonne question, nous, on va proposer d'élaborer des scénarios dans la phase 2 de février mars. Ça peut être des scénarios où on dit qu'on envisage des parcs en zone 5 et 3, mais j'ai déjà entendu des gens à Cherbourg qui nous ont dit : nous on pense qu'il faudrait aussi aller travailler sur la zone au-dessus du Cotentin, il y a des gens qui l'ont évoqué. Nous, Commission organisant le débat public, on n'est pas là pour vous enfermer. S'il y a des gens qui sont pour dire qu'il ne faut pas de parc, ils pourront faire un scénario zéro, s'il y a des gens qui sont pour, qu'il faut des parcs, mais pas forcément dans la zone 3 et 5, éventuellement dans la 6 ou comme vous dites, éventuellement dans la 4, vous prendrez vos responsabilités, vous proposerez des scénarios, et nous, on les notera. C'est aux acteurs du débat public de réfléchir sur ce qui paraît le plus opportun. Après, le ministère pourra dire nous, on ne le met pas dans telle zone.

M. Gilles EUZENAT-TERRON, APECPY - administrateur de FNE Normandie

Barnabos sature...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez, Monsieur, on a décidé d'un débat avec une certaine progressivité, on sait qu'il y a un certain nombre d'entre vous qui connaissent par cœur le sujet. Nous, on a besoin de partager les connaissances des uns et des autres. Ce soir, on voudrait que des associations, le comité des pêches, LPO, la FNE puissent présenter aussi leur point de vue et les connaissances et on va vous donner la parole. Ce débat, si c'est pour dire qu'à Barnabos, ce n'est pas possible, je ne sais pas. Après, en discutant des scénarios, vous pouvez interroger des gens. J'ai entendu déjà à Cherbourg des gens qui disent qu'il faut 3 parcs avec un seul câble qui serait en courant continu. Ces gens-là vont élaborer leur scénario, mais allons-y progressivement, on a prévu de donner la parole à un représentant du comité des pêches, FNE, à madame BOUTIN du collectif Pulse, après, je ne sais pas à quel moment, je ne sais pas dans quel ordre. FNE, vous avez l'air chauds. Allez-y, Monsieur.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Bonsoir, je ne suis pas en terre inconnue ou en mer inconnue. Je suis France nature environnement, à la fois Hauts-de-France et aussi national. Je participe à ce qu'on appelle un directoire du réseau Océans, mers, littoraux et on est présents sur l'ensemble des façades maritimes. Je sors la semaine dernière d'une réunion sur le projet de Dunkerque qui lui aussi aura ses soucis de démarrage, si on peut parler comme cela, mais aussi



avec une réflexion que nos amis belges sont à 316 éoliennes en mer. Nous, on est toujours à une éolienne à l'essai. Ce que je veux dire, c'est qu'en l'état de notre réflexion, nous sommes favorables aux énergies renouvelables, nous sommes favorables à monter des éoliennes *offshore*, dans le sens où ça participe au changement climatique, et aussi à réfléchir aussi comment les implanter. Je sais qu'on est dans un pays nucléaire, donc il y a quelque part une nécessité à réfléchir là-dessus. On est en train de mettre en place une brochure sur l'éolien *offshore*, qu'on appellera « éoloscope » pour cadrer ces dossiers qui sont importants, parce qu'ils ont des impacts environnementaux. La réflexion est d'élargir le débat, d'essayer au niveau des associations représentatives dans toute la France d'avancer sur le sujet. Sur cet appel d'offres, FNE Hauts-de-France est moins concernée que FNE Normandie. Je dirais peut-être que les Bretons aussi, quelque part.

Nous appuyant sur les 6 projets de parcs virtuels représentés dans le document des photomontages, projeté ici, nous faisons l'analyse suivante. Je précise qu'en l'état des choses il ne s'agit que de préconisations dans l'attente d'examen plus approfondis. Le site 1 reste la localisation la plus favorable par son éloignement de la côte, favorable aussi au niveau pêche, et bien moins fréquentée par la navigation. Le site 6 nous semble également favorable sous réserve de mesurer les impacts du projet sur la faune et l'avifaune et sur le passage des bateaux. Le site 2 est aussi intéressant mais il pose le problème d'être à l'arrière du projet de Fécamp, rajoutant donc en impact sur la pêche. Le site 3 est placé quant à lui à proximité du Tréport et on connaît déjà les crispations locales ; il y a également une forte population d'oiseaux et mammifères marins, et des gisements de coquille St Jacques. Voilà les éléments que je peux produire et pour être un peu provocant, il serait intéressant de réfléchir à ne pas se limiter forcément à 1 GW sur le site 1 par exemple, qui est le plus intéressant. L'intérêt de la situation est déjà de mettre en œuvre ces projets, d'essayer pour nous de les suivre attentivement pour permettre une collaboration, des échanges constructifs

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Pardon, le 1, c'est ?

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Au milieu. Après, il y a le 6 et le 2. Le 2 est à l'arrière de Fécamp.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Le 2 est là.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

On avait fait ce classement lors d'une réflexion au sein du groupe de travail. Je n'ai pas communiqué avec FNE Normandie, puisqu'on est vraiment en amont, mais on le fera.

M. Gilles EUZENAT-TERRON, APECPY - administrateur de FNE Normandie

Je vais dire que je suis surpris de voir ça, quand même, et deuxièmement, sur quels critères travaillez-vous pour sortir ça ? Parce que c'est compliqué.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Oui, c'est compliqué. On a....

M. Gilles EUZENAT-TERRON, APECPY - administrateur de FNE Normandie

C'est quand même étonnant, mais bon.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez préciser, peut-être ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On savait que le débat public provoquait des débats importants, y compris à l'intérieur d'associations.

Le problème est général, malheureusement, ce n'est pas que sur ce projet.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

On est partis de la fréquentation des bateaux, du niveau de pêche le plus acceptable, parce que c'est vrai qu'à chaque fois on est dans le plus ou moins acceptable, pour être clair.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public



Vous avez terminé la présentation ? Alors peut-être que là, quelques réactions.

M. Pascal COQUET, Vice-président du comité régional des pêches de Normandie

Oui, j'ai navigué 37 ans dans la Manche. Je suis sans pension maintenant et quand je vois ça, ça fait vraiment peur. Actuellement, on dispose avec les Bretons qui ont aussi accès, de 1 670 navires. Je ne parle pas des 1 500 côté anglais. S'il y a le Brexit avec l'ANP, les zones granulats, Natura 2000, les parcs éoliens, il nous reste 30 % de notre côté. Je voudrais savoir avec les 1 600 navires comment on va les rentabiliser, l'aspect socio-économique, sans compter qu'avec le Brexit, on va quand même avoir tous les Hollandais, les Belges, les Espagnols, les Irlandais qui travaillent déjà ici. Sans compter tous les bateaux britanniques qui, plus ou moins liés à des capitaux hollandais vont venir pêcher chez nous. Ça représente 8 000 marins avec la Bretagne, ça représente, je pense, entre 15 et 20 000 personnes avec les cours de marées et les mareyeurs, que va devenir le métier sans compter l'aspect touristique ?

Mme Liseline LAVOINE, membre de l'association SOS à l'horizon

Je fais partie de l'association SOS à l'horizon, je suis aussi commerçante et j'ai la chance de travailler en direct avec des petits bateaux de pêche, notamment sur Le Tréport. J'entends parler de valorisation, de vert, j'entends surtout parler de billets verts. Je n'entends pas parler de la vie qui est un cadeau précieux de la mer nourricière, je n'entends pas parler du monde du silence, je n'entends pas parler des parcs naturels marins qui sont des espaces protégés et je n'entends pas parler de tous ces hommes qui se sont battus depuis des centaines d'années, peut être plus avant, en respectant leur environnement. Au fil du temps ils ont créé ces zones hospitalières où il y a eu de la préservation sur terre comme en mer. J'ai été très effarée, c'est pour ça que je me suis permis de vous dire ce que je vous ai dit tout à l'heure en aparté, effarée en entendant la réponse à nos questions qui étaient toutes simples. On a posé la question de l'impact du bruit sur le milieu marin, c'est-à-dire sur la vie, sur la vie des mammifères que nous protégeons. Dans notre parc naturel, nous protégeons le dauphin, le phoque, le veau marin et le marsouin pour les mammifères et pour les poissons, je ne vais pas vous donner la liste des merveilleux poissons que nous avons la chance de consommer.

Pourquoi ces poissons ont choisi ancestralement de venir se reproduire dans ces zones, c'est parce qu'il y a des fleurs sédimentaires qui ont donné des nourricières pour les petits poissons, qui ont donné à manger aux alevins et c'est le cycle naturel. Quand nous avons posé la question du bruit, la réponse qu'on a eue, la réponse scientifique imparable est éloquente, affreuse et horrible. Je veux que vous l'entendiez, je veux que vous l'écoutez, pas seulement avec vos oreilles, mais avec votre cœur. Le coup porté dans la mer, chaque impact dans la mer, ça va vous donner une onde de choc mortifère du point P – ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des scientifiques – sur 10 jours jusqu'à 100 km. Cette onde mortelle tuera les mammifères d'hémorragies internes, tuera les poissons en faisant imploser leur vessie natatoire. Pour la seule zone industrielle du parc naturel du Tréport, à l'opposé de ce qu'on voulait faire dans un parc naturel, il y aurait 550 000 coups prévus d'être portés pour une seule zone industrielle.

Alors oui, Monsieur, c'est vrai que mon idée, c'est zéro, zéro parc, zéro tuerie, préservons, ne faisons pas un hold-up sur cette nature qui nourrit nos enfants, pour les générations futures, pour la nourriture de nos enfants, un hold-up sur notre environnement, sur la chance que nous avons aujourd'hui et que nous ne mesurons pas, que demain, nous aurons des mats à 220 mètres de hauteur sous nos yeux, un hold-up sur la valeur immobilière de ce pour quoi vous avez travaillé pour acheter votre maison, pour peut-être profiter un jour de la vue sur la mer quand vous aurez fini votre journée. Un hold-up sur les oiseaux migrateurs qui ont des passages obligés, c'est encore une fois la nature qui a choisi. Quand on a eu cette réponse, et qu'à la suite de toutes les réponses qu'on a eues, les acteurs du parc naturel marin avec les élus des territoires et les élus qui avaient partie prenante financière, parce qu'ils travaillent avec les granulats marins et autres, ont voté à l'unanimité contre ce projet. Et à ce moment-là, l'État, tous ces messieurs-dames là que nous payons avec nos impôts nous ont dit : attendez, on a un petit chapeau de magicien, on a prévu une super structure qui va sortir de nulle part et il y a un monsieur payé par l'État qui va nous dire ce que nous devons faire et ce que nous devons accepter. Ça, ça n'est pas de la démocratie, c'est de la dictature. Voilà, messieurs-dames, tout ce que je voulais vous dire avec mon cœur et j'espère que vous l'avez entendu aussi avec votre cœur. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez rappeler votre nom ?

Mme Liseline LAVOINE, membre de l'association SOS à l'horizon



Liseline LAVOINE, je suis également au conseil municipal du Tréport dont Monsieur Laurent JACQUES a démissionné en ce qui concerne le parc naturel marin avec Monsieur MAQUET qui est lui-même député et ancien maire de Mers-les-Bains et qui dénonçait d'ailleurs lors de la clôture du débat public la mascarade de démocratie qu'on vous dit tous. Mais on n'est que le petit taureau dans l'arène et moi, je dis que j'espère que ça ne va pas se finir comme ça, pas pour moi, mais pour les enfants et pour tout ce que vous voulez prendre sous couvert d'écologie. Ce n'est pas de l'écologie, cette tuerie organisée, ce n'est pas de l'écologie.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci de votre témoignage.

Pour étayer un peu, quand vous dites « scientifiques », il y a des sources?.

Mme Liseline LAVOINE, membre de l'association SOS à l'horizon

Ce sont les réponses scientifiques qui ont été données à Mers-les-Bains lors de la réunion de clôture du débat public sous l'égide de Monsieur MAQUET à l'époque maire de Mers-les-Bains. Si vous retournez sur ce débat de clôture, vous avez ces réponses-là qui sont données par les scientifiques concernant le bruit. C'est pour ça que ça a été aussi un hold-up de la part du débat public qui n'en fait rien.

Intervenant hors micro dans la salle.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Attendez, monsieur, si on veut entendre tout le monde, si on parle en même temps, ça ne va pas le faire.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On entend votre point de vue et d'autres. Il y a eu des apports de connaissance dans le précédent débat. Nous, on a reçu un certain nombre d'études qu'on va regarder et ensuite publier sur le site internet. Les différentes études dont vous disposez sur ces questions, on les mettra à disposition du public. Si des gens contestent ces études, ils pourront le faire, mais notre parcours de connaissance est de faire en sorte que, comme on a vu des éléments qu'a apporté la DGEC, vous apportez des connaissances. On vous propose que jusqu'à la fin du mois de janvier, on se parle calmement on partage des connaissances et à partir de ça, vous avez un peu anticipé la manœuvre en parlant de localisations possibles, on avait envisagé cette discussion en février-mars. Il y a des gens très rapides, vous avez trouvé des zones, très bien. Qui d'autre intervient après comme association ?

M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

On entend beaucoup de choses, qui me peinent en tant que responsable d'une association agréée de protection de la nature et de l'environnement. Je suis membre d'une association locale Stop EPR, je suis membre de France nature environnement et j'ai été acteur de l'ensemble des débats publics sur l'éolien depuis 2010, depuis le débat avec mon ami Jean-Michel GERMA et donc, on a eu beaucoup de connaissances échangées, d'où l'utilité de cette procédure de débat public. Je vous prie de m'excuser, Madame, s'il y a bien une zone connue, ratissée de long en large avec les 3 projets, Fécamp, l'ancien projet des deux côtes, le projet Dieppe Le Tréport aujourd'hui, on a un retour d'expérience locale assez important. J'évoquerais aussi les expertises...

Monsieur MONTASSINE proteste (inaudible)

M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

Monsieur MONTASSINE, ça fait 10 ans qu'on s'engueule, on ne va pas... Je citerais aussi les expertises du groupe mammologique normand qui sort en mer ; donc, Madame, au vu de cette étude complémentaire commandée par France nature environnement sur les aspects acoustiques qui est encore consultable par tous et toutes sur le site de la Commission nationale du débat public, vous ne pouvez pas dire ça. Je comprends votre émotion, je dialogue avec Monsieur MONTASSINE depuis 10 ans, on n'est pas d'accord, mais parfois, on trouve des points de convergence...

Monsieur MONTASSINE

Tu ne vas pas me dire que GERMA a fait quelque chose, non, il n'a rien fait. Il n'a jamais cherché quoi que ce soit.



M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

Vous vous méprenez sur le sens de mes propos, Monsieur MONTASSINE.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez...

M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

Nous voulons concourir à la connaissance du milieu avec le Cerema qui s'est exprimé. Quand on sera d'accord ensemble avec les pêcheurs notamment, sur le moindre impact, on pourra imaginer comment utiliser et valoriser cette mer à laquelle nous sommes ici tous et toutes attachés.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Après, madame BOUTIN...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

... Qui a préparé un document.

Mme Daphné BORET

Juste un mot pour le groupe du Ministère de la Transition écologique et solidaire qui porte cette démarche présentée en débat public, le ministère porte évidemment la transition énergétique, mais il porte aussi la politique de préservation de la biodiversité à laquelle nous sommes attachés...

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire est en charge de mener la politique de la préservation de la biodiversité à laquelle le zéro perte de biodiversité est un objectif important. En termes d'impact sur les mammifères marins, il est certain que le bruit a un impact. Ce bruit est bien connu, bien documenté, puisque je disais que les parcs éoliens en mer ont été construits depuis presque 20 ans en mer du Nord, que des mesures d'évitement et de réduction sont prévues pour l'ensemble des parcs et que la connaissance de l'ensemble des associations environnementales, qui aident à comprendre le milieu, permet de justifier et de caler les mesures de façon la plus adéquate possible.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

Intervenante non identifiable dans la salle - hors micro

Pardonnez-moi, vous avez des boules Quies au quoi ?

Mme Daphné BORET

Ça s'appelle de l'effarouchement, madame.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez...

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Je vais terminer sur ça, parce que ça va tourner à une forme de polémique, et je n'en veux pas. Je veux dire que sur le dossier de Dunkerque, j'étais en réunion avec les ornithos, etc. à Dunkerque, ils suivent attentivement ce projet. On a eu un rapport d'expérience avec les Belges, nos amis belges...

Intervenante non identifiable dans la salle - hors micro

Allez-y, continuez. Allez au bout de votre sujet.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Je ne dis pas qu'ils viennent pêcher chez vous, je dis simplement

Même intervenante non identifiable dans la salle - hors micro

Si, vous savez pourquoi...



M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez, terminez votre présentation.

M.Thierry DEREUX, Président FNE Hauts de France, administrateur FNE national

Actuellement, on a 316 éoliennes sur le front de mer belge et je peux vous dire que des analyses ont été faites sur les problématiques de bruit dès le début, c'est vrai qu'au moment où on enfonce les éoliennes, il y a un problème, mais après, les poissons dont vous parlez, la tuerie, c'est fini, ça se reproduit plus facilement.

M. Pierre MARLIN

Je suis un particulier, tout simplement, je ne parle pas au nom d'une association, je parle à titre particulier. Si vous réalisez ces parcs, je voudrais savoir si vous allez nous foutre la paix à l'intérieur des terres avec la prolifération de ces éoliennes qui commence à être exagérée et qui détruit la valeur de nos maisons et nos paysages. Deuxième question, je voudrais savoir quelle est la capitalisation de ce parc que vous prévoyez et troisième question...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

C'est quoi, la capitalisation ?

M. Pierre MARLIN

Qui va financer ces parcs ? Ça veut dire à qui vont appartenir ces parcs ? Troisième question, dans le démantèlement, que vont devenir par exemple ces pales pour lesquelles je pense qu'on ne connaît pas la façon dont on peut les recycler.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur.

M. MATY, Vice-président du comité régional des pêches

Vice-président du comité régional, j'ai aussi l'étiquette de président du groupe de la Manche au conseil consultatif européen. On a eu une réunion à Dublin avec les états membres, on a fait venir un scientifique américain qui est très connu, qui a fait tout un rapport là-dessus, sur la mortalité des coquillages et des poissons à cause de parcs. Il y a eu le plus grand gisement de coquilles Saint-Jacques en Amérique qui a disparu, les coquilles n'arrivaient même plus à se reproduire. Pour les pétoncles et le poisson, c'était pareil, il y a eu disparition de poissons qui n'arrivaient plus à se reproduire. Là, on a les preuves, c'est quand même un grand centre scientifique américain devant tous les états membres l'année dernière.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Simplement, est-ce que ça fait partie des études que vous nous avez fait passer ? Non, est-ce que vous pouvez à un moment donné nous faire passer soit les coordonnées, soit l'étude elle-même, parce que notre boulot est de faire en sorte que ces études soient mises à disposition. Elles peuvent être contestées, mais l'étude est mise à disposition. Merci.

Mme Daphné BORET

Il a posé 3 questions, je peux essayer peut-être d'y répondre en partie. Par rapport à votre question sur l'éolien terrestre, l'éolien terrestre est en effet une énergie développée pour avoir une diversification du mix énergétique. Il n'est pas prévu d'arrêter l'éolien terrestre, mais c'est sûr que l'éolien en mer va pouvoir prendre en partie les objectifs qui sinon n'auraient pu être atteints. Pour comparer, un gigawatt d'éolien en mer, c'est l'équivalent de 1,6 d'éolien terrestre et comme les éoliennes en mer sont beaucoup plus puissantes, un gigawatt d'éolien en mer représente 66 à 83 éoliennes qui équivalent à 600 éoliennes terrestres. C'est pour ça notamment que le G400 qui s'exprimait sur la politique énergétique de la France, un modèle de démocratie participative, a fortement insisté pour avoir une accélération du développement d'éolien en mer. Pour votre question sur la capitalisation des projets, ce sont des projets de plusieurs milliards d'euros, entre un et 4 milliards d'euros pour un projet d'un gigawatt, donc, évidemment, ce n'est pas porté par une seule entreprise, ce sont des consortiums d'entreprises qui se groupent pour diminuer le risque. 6 projets sur 7 sont menés par des consortiums impliquant des acteurs énergéticiens français, EDF ou Engie, un septième est mené par Iberdrola et ensuite avec des acteurs internationaux, des Canadiens, des Allemands, etc.

M. Pierre MARLIN



Des Japonais.

Mme Daphné Boret

Des Japonais, absolument. Sumitomo

M. Pierre MARLIN

Qui ont la majorité sur ces parcs...

Mme Daphné Boret-Canguilhem, DGEC

Non, qui sont tout à fait minoritaires pour l'instant. Mais c'est en effet un marché mondial. Aujourd'hui, EDF a aussi des parcs à l'étranger, Engie également. Pour votre dernière question sur le démantèlement, la filière de recyclage n'existe pas encore aujourd'hui, votre question est toute à fait pertinente, c'est un sujet sur lequel travaille le ministère de la Transition écologique et solidaire pour que lorsque le démantèlement aura lieu dans 35, 40 ans on ait une filière pour recycler le maximum des composantes. Par rapport à la remarque de monsieur sur les études scientifiques sur les parcs, je n'ai pas compris si c'était des parcs éoliens aux États-Unis ou ailleurs?

M. MATY, Vice-président du comité régional

Il nous a donné ses connaissances sur les parcs éoliens en Amérique.

Mme Daphné Boret-Canguilhem, DGEC

Il n'y en a pas.

M. MATY, Vice-président du comité régional

Je vous donnerai son rapport. Je pense que c'est sérieux quand même.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

En fin d'études, on la donnera.

Mme BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Je voudrais dire à madame que pour éviter les dégâts, il ne faut pas les créer. C'est la meilleure façon de les éviter. Je suis une riveraine, native de la région et concernée par le premier projet éolien qui est malheureusement arrivé sur nos côtes au Tréport depuis 2005. On n'est pas des scientifiques, pas des experts, pas des hauts fonctionnaires, mais on a un petit cerveau qui permet de faire le tour du sujet et de comprendre que c'est un désastre qu'on est en train de vouloir nous proposer. En fonction de ça, nous avons créé un collectif qui s'appelle Pour un littoral sans éoliennes, qui regroupe les opposants, les riverains, les élus de notre côté, les pêcheurs, les différentes associations des différents sites qui ont été déjà prévus lors du premier et deuxième appel d'offres. Dans cette carte, vous en avez parlé, c'est réparti en zones, nous, la zone concernée c'est la 3, la plus vulnérable, la 5 aussi, c'est la Seine-Maritime, l'autre zone, c'est le Calvados. Cependant, il y a des zones privilégiées par exemple la zone 7 du mont Saint-Michel, on a épargné le mont Saint-Michel. Une autre zone se situe en rive droite de la baie de Somme, c'est la zone 2 que j'ai appelée la zone du Touquet. C'est une des zones d'espèces humaines, animales, touristiques et paysagères protégées. Pourquoi celle-là et pas les autres ? J'aimerais bien le savoir.

Ensuite, on a les zones 3, 4 et 5, on peut dire que ce sont des zones humaines, animales, touristiques, paysagères qui vont être sacrifiées. La zone du Touquet, je l'appelle la zone du syndrome de Nimby, pas sur ma côte, mais sur celle de mes voisins, on a un président qui s'est bien protégé, il avait un projet comme le nôtre à peu près, mais comme par miracle, c'est le seul projet de tous les projets mis en liste, ils n'ont pas osé dire supprimé, ils ont dit « suspendu ». Or, on se rend compte que dans le nouveau schéma de façades, comme par hasard, cette zone est toujours protégée, elle est toujours suspendue. C'est le fait du roi, le fait du prince, je ne sais pas comment on peut l'appeler, mais ça me paraît assez scandaleux, surtout quand on entend le Président de la République en train de nous dire qu'il faut mettre un gigawatt tous les ans sur les côtes de la France, pour sauver la planète, sans doute. Le projet de Dieppe Le Tréport, comme je le disais n'a pas bénéficié de la même faveur, nous, malgré une forte opposition exprimée depuis 2005 par les pêcheurs, les comités de pêche de Normandie, le comité national, les municipalités de la baie de Somme du Crotoy à Criel, les associations riveraines, le conseil de gestion du parc marin où l'avis conforme a été bafoué, il n'y a pas d'autre terme, par les députés locaux comme Emmanuel MAQUET dans la Somme et Sébastien JUMEL, le préfet de région a donné un



avis favorable au projet. Au Touquet, il a fallu quelques mois pour que le préfet de région donne un avis défavorable. Cherchez l'erreur.

Pour moi, ce projet que j'ai appelé 2020, parce qu'il est dans les tuyaux apparemment, d'abord, ce n'est pas savoir s'il en faut, c'est où le mettre, c'est comme ça qu'on nous présente le sujet. Voilà ; or la première question c'est : en faut-il ? Avant de se poser la question de savoir où les mettre. C'est un gigawatt, c'est-à-dire un gigawatt, c'est à la fois le parc de Fécamp, plus celui du Tréport, tout ça dans la Seine-Maritime. Ils ont réservé 300 km² d'espace pour ce projet, c'est 3 fois la ville de Paris pour vous donner une idée. Si on rajoute les 2 autres projets, ça fait 5 fois la ville de Paris sur une zone qui va s'étendre à peu près d'Étretat au Tréport. Donc 500 km² sur une distance de 100 km² de côte, je ne sais pas si vous voyez un peu le tableau. Vous enlevez l'entrée du port de Dieppe et l'entrée du port de Fécamp et peut-être le port du Tréport, ça veut dire que ça va être un mur d'éoliennes sur toute la côte.

Intervention hors micro dans la salle

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

On peut le voir, ils verront un mur. Après, c'est quoi en plus ces projets-là ? Des concessions accordées pour 40 ans, on leur offre l'espace pour 40 ans gratuitement. Je suis désolée, mais sur nos projets...

Les premiers projets, la gratuité, vous n'êtes peut-être pas au courant, mais normalement, les projets, c'est gratuit. On en reparlera, mais il faudra que vous me donniez les éléments. Les prix de raccordements à la charge des consommateurs, un prix estimé à 400 millions d'euros, vous n'êtes pas d'accord ? C'est Monsieur BROTTÉ qui l'a dit lors de l'audition, peut être que Monsieur BROTTÉ s'est trompé, lisez son compte-rendu, vous verrez qu'il y a 300 millions, plus 100 millions pour la plateforme, 400 millions par sites.

Intervention hors micro de RTE

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Je vous propose de noter et après...

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Vous direz ça à votre patron, parce que c'est quand même lui qui l'a déclaré.

Le coût de démantèlement est non prévu dans les tarifs négociés...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Juste une petite seconde, parce que quand même, je comprends qu'il y a de l'historique, je comprends qu'il y a de la tension, mais personne n'a interrompu ni RTE ni la DGEC quand ils intervenaient, personne ne s'est levé en disant : ce que vous dites est faux, je vous propose, même si vous n'êtes pas d'accord avec ce que dit Madame BOUTIN, qu'elle puisse aller au bout de son argumentation. Merci.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Écoutez, c'est Monsieur BROTTÉ qui l'a dit, vous verrez avec lui. Quand même, face à ce schéma de façades où on veut encore polluer davantage notre espace, nous avons décidé avec 20 pêcheurs de Cherbourg à Boulogne, des associations riveraines, le collectif Belle Normandie, une association le Grape Normandie, la fédération environnement durable, une fédération du patrimoine, Sites et monuments, de déposer un recours gracieux pour faire annuler le décret concernant ce schéma. Voilà. Là, effectivement, est-ce que l'éolien lutte contre le CO₂ ? Eh bien, ça fait 15 ans qu'on nous bassine avec ça, que l'éolien va sauver la planète, c'est fait pour lutter contre le CO₂, ceci, cela, eh bien, ce n'est plus dans l'air du temps. Monsieur DU PASQUIER lui-même à Fécamp nous l'a déclaré, il a bien dit qu'effectivement, c'était une idée reçue, une idée fautive et qu'on ne pouvait plus dire que l'éolien pouvait lutter contre le CO₂.

Ça va être dur pour les associations environnementales, puisque c'est leur argument n°1 et ça va être dur aussi pour le ministère de l'Environnement et pour les promoteurs, parce qu'ils vont devoir au moins enlever un tiers de leur documentation en disant que les éoliennes vont sauver la partie écologique. Ça a été dit également par Madame Marjolaine MEYNIER qui est rapporteur à la commission d'enquête sur les énergies renouvelables, elle-même l'a déclaré à un colloque avec les lobbies éoliens et les promoteurs. Elle a dit que les éoliennes ne servent à rien pour la transition écologique, c'est un mensonge, parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique, vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant : vous nous avez menti. Effectivement, ça fait 15 ans qu'on nous a menti en



nous disant que les éoliennes allaient sauver la planète et lutter contre le CO2. C'est fini. C'est un argument qui tombe, c'est dommage pour vous, parce que ça va être dur maintenant. Une autre personne a fait la même déclaration lors de l'audition, c'est Monsieur Jean-François CARENCO, président de la commission de la CRE, il a dit qu'il ne faut pas se tromper, grâce au mix énergétique décarboné composé principalement du nucléaire et de l'hydroélectricité, nous bénéficions déjà d'une faible émission de CO2 et d'un prix d'électricité maîtrisé. Je pense que personne ne pourra plus contester.

M. Guillaume BLAVETTE, membre du collectif Stop EPR, association membre de France Nature Environnement Normandie et de France Nature Environnement national

Vous laissez la place au tout nucléaire !

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, je suis désolée, on laisse parler...

Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Vous savez, nous émettons 6 fois moins de CO2 que nos voisins allemands et le prix de l'électricité résidentiel est de 180 € par MWh contre 300 en Allemagne. On veut nous mettre en place le modèle allemand qui a elle-même beaucoup d'éoliennes en mer, effectivement, mais qui est le premier pollueur européen avec des éoliennes, deux fois plus d'éoliennes que nous à des prix deux fois plus élevés. Voilà le bilan et ce qu'on est en train de nous proposer. L'image parle d'elle-même, la France est en vert et on veut nous proposer le modèle allemand qui est en marron. L'Allemagne qui soi-disant est plus vert que vert, c'est le premier pays le plus pollueur de l'Europe. C'est un site que vous connaissez, je suppose, c'est un site qu'on a en direct, la pollution par pays de CO2. Déjà, rien que cette carte parle d'elle-même, on voit très bien qu'on est les moins pollueurs de l'Europe. Pourquoi suivre le modèle de nos voisins qui sont en marron ? C'est un aveu officiel, les éoliennes ne servent à rien pour la transition écologique. Pour les ONG, ça va être difficile maintenant, parce que France nature environnement, par exemple qui en fait son fonds de commerce, je ne sais pas ce qu'ils vont pouvoir trouver maintenant comme arguments. France nature environnement qui a l'air d'être bien représenté dans la salle...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

N'allez pas soulever des attaques.

Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

J'ai souvent le sentiment qu'ils sont plus des commerciaux du lobby éolien, avec les cartes qu'on vient de nous présenter, là encore, Monsieur, on a l'impression que vous êtes payés ...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Madame, pas trop long.

Mme BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

On a plutôt l'impression que vous êtes payés par les promoteurs...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il a parlé moins que vous.

Mme Catherine Boutin, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

On continue. On nous dit aussi que la production en mer est très fiable, le vent est constant, ça produit beaucoup. Dans nos études d'impact pour le projet du Tréport, on nous annonce un taux de production de 47 %, n'est-ce pas ? Or, quand on regarde les taux européens, on se rend compte que l'éolien en mer le taux de charge moyen est de 37 %, et en France, il serait de 47 %. Pour vous, c'est ça ?

C'est tout à fait étonnant. Le vent est plus fort ici en France qu'en mer du nord à 40 km ! C'est très bizarre, surtout quand on voit le document de la Commission européenne, page 13 si vous voulez le détail, on nous dit que les coûts de production d'énergie, des installations d'éoliennes dépendent des caractéristiques météorologiques ainsi, la côte française présente des particularités suivantes par rapport aux sites existants en Europe, des vents plus faibles que ceux des sites en mer du Nord Baltique et mer d'Irlande. On nous annonce une production de 47 % de taux de charge, alors que la moyenne en Europe est de 37 %, ça fait quand même une erreur de 20 %, c'est quand même énorme. En plus de ça, on nous dit dans les documents officiels que



pour justifier le prix de l'éolien en France, plus cher qu'ailleurs, c'est parce que les vents sont faibles. Là encore, on nous annonce des productions exorbitantes, alors que ça ne peut pas être le cas. Il faut savoir qu'en Normandie, sur la côte, le taux de charge est de 23 %. Alors, à 15 km des côtes, il ne va pas devenir à 47 % d'un seul coup. Bref, je ne sais pas par quelle opération.

Les prix, Monsieur Julien AUBERT de la Commission de l'audition qu'il y a eu dernièrement sur la transition énergétique nous a dit que depuis 10 ans, 9 milliards ont été dépensés pour les éoliennes pour produire 5 % d'électricité de façon intermittente et aléatoire, on ne peut pas dire que ce soit performant. Il sait déjà que nous avons engagé 40 milliards sur les contrats à venir qui sont engagés pour produire quelques petits % et que si on continue comme ça, dans les années à venir, on arrivera à 80 milliards d'euros. Il faut que j'active ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il faudrait terminer.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

On parle du financement de la région, c'est intéressant pour vous, pour la Commission, parce qu'on parle des milliards d'euros qui ont été annoncés par rapport au prix de l'électricité, mais on ne parle jamais de ce que la Région a dépensé, rien que pour ces projets. Notre président de région nous a annoncé que chaque site, c'était 100 millions d'euros par sites, nous avons 3 sites, ça fait 300 millions, plus Cherbourg, ça fait 400 millions. La région a payé 400 millions pour pouvoir installer ces usines. Il y a aussi 600 millions de fondations gravitaires pour le site de Fécamp, à notre charge, évidemment. On a construit une usine d'hydroliennes à Cherbourg qui a fermé un mois après et puis, coût d'aménagement des ports de maintenance, Fécamp, Dieppe, Ouistreham, on ne sait pas. Vous, en tant que Commission, je pense que vous avez la possibilité de demander un état des financements au commissaire aux comptes de la région pour savoir combien la région a dépensé.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Ce que je vous propose, c'est de terminer et on fera le point après. La Région a souhaité entrer dans le débat, donc on leur a écrit, on leur a proposé d'entrer dans le débat et on leur posera ces questions et ils apporteront les éléments.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Parce que ça s'ajoute à la facture, on est bien d'accord. À qui profite le crime ? Un exemple simple, très récent, le 10 décembre 2019, un parc allemand vient d'être vendu dont l'ADEME avait investi de l'argent, il vient d'être vendu...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

À la société, vous dites, Renewable Infrastructure Group.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

C'est un fond de pension.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Une dernière chose, on nous dit, le seul argument qu'on nous donne, c'est que l'éolien va permettre de réduire la part du nucléaire pour atteindre les objectifs de la PPE pour arriver à 50 %. C'est l'argument qu'on nous donne aujourd'hui, le seul d'ailleurs. J'aimerais bien que RTE m'explique...

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Il faut vraiment finir.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Comment on peut arriver, l'éolien qui par moment fait 1 % de la production, comment on pourra arriver à remplacer, par quel moyen compenser le nucléaire, à moins d'utiliser le gaz et le charbon. Voilà.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.



Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

RTE, ce serait très intéressant de savoir comment on peut arriver à résoudre ce problème-là...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

On leur demandera d'exprimer.

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

Je voudrais dire aussi, on nous parle d'emplois...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez...

Mme Catherine BOUTIN, Collectif Pour un littoral sans éoliennes

On nous parle d'emplois en permanence, 3 000 emplois que vous nous avez encore sortis. Ce qui est amusant, c'est que dans le document qu'on nous sort dans les régions depuis des années, on parle de formations. Dans l'Eure et la Seine-Maritime, on est envahis d'éoliennes, mais il n'y a rien sur l'éolien. C'est bizarre, comme quoi c'est un oubli inconscient.

Merci. Merci d'avoir amené des contributions écrites qu'on publiera sur le site internet et s'il y a des désaccords sur ce que vous avez amené, on aura rendez-vous au Havre, on pourra en parler.

Mme Daphné Boret-Canguilhem, DGEC

Juste un petit mot, puisque j'ai été interpellée par Madame. En effet, je pense que le Ministère de la Transition écologique et solidaire répondra à Madame avec des réponses écrites aussi. J'invite aussi Madame à prendre connaissance du dossier du maître d'ouvrage, le DMO qui est sur le site internet qui comprend beaucoup d'informations qui certainement pourront rectifier quelques erreurs mentionnées aujourd'hui. À titre d'exemple, puisque c'est à cette occasion que vous m'avez interpellée, ce n'est pas sur 40 ans que la convention d'utilisation du domaine public maritime est gratuite, ce n'est que pendant la durée du contrat de rémunération qui est de l'ordre de 17 à 20 ans. La deuxième correction que je voulais apporter sur la même diapositive, encore une fois par écrit, c'est que le coût de démantèlement est bien sûr intégré dans le coût des projets et que même dans les futurs projets, il y a une garantie d'un million d'euros par éolienne qui est prévue, c'est de l'argent qui est déposé à l'État pour être sûr que le démantèlement aura lieu. Sur l'ensemble des autres éléments, on répondra par écrit à Madame.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Donc, aussi RTE par rapport aux chiffres donnés par Madame, il faudra répondre aussi. Elle citait les chiffres du président de RTE. Alors, qui prend la parole ? LPO Allez-y.

M. Jean-Pierre FRODELLO, directeur de l'association LPO

Jean-Pierre FRODELLO, Ligue pour la Protection des Oiseaux de Normandie, merci de nous donner les moyens de nous exprimer. Je vais vous présenter un peu quelques espèces, on va voir de belles images. Vous avez effectivement un certain nombre d'espèces dans les diapositives qui vont défiler, ce sont des espèces que l'on a sur le littoral normand qui font partie des espèces suivies lors des études d'impact environnemental qui sont préconisées. Une espèce hivernante, un plongeon qui hiverne en mer sur nos côtes, qui n'est pas du tout reproducteur sur nos côtes, mais qui vient passer les hivers ici pour chercher à manger. Un cormoran qui lui par contre se reproduit sur nos côtes, c'est le grand cormoran que vous connaissez aussi, parce qu'on le trouve aussi à l'intérieur des terres. Il niche sur les falaises et quand il niche sur les falaises, il va se nourrir en mer et il peut interagir avec les parcs. On a découvert que le grand cormoran avait un rôle assez important au niveau écologique, il transporte parfois du poisson qu'il déplace, qu'il remet à un autre endroit, le poisson est encore vivant, il a essayé de l'attraper et il va le relâcher ailleurs. Du coup, il participe à la dispersion. La diapo suivante est le cormoran huppé, une espèce assez caractéristique de nos côtes, puisque le cormoran huppé niche sur les côtes de Bretagne et les côtes normandes, il n'a pas de sites de reproduction partout en France. C'est une autre espèce de cormoran qui niche sur les falaises et en ce moment, il est sur le littoral, rassemblé, on a des zones de rassemblement en Bretagne où il va passer l'hiver plus près des côtes.

L'espèce suivante est un grèbe huppé, c'est un oiseau qu'on voit souvent sur les plans d'eau avec sa collerette qui est très caractéristique, là, avec son petit. Le mâle et la femelle portent le petit, pas que la femelle, les 2 partenaires s'occupent des jeunes. Le grèbe huppé est une espèce autant maritime que d'eau douce, c'est une



espèce plus hétéroclite qui niche aussi non pas sur les falaises, mais en bord de mer sur les platiers pour poser son nid, le temps que les jeunes éclosent. Une fois que les jeunes sont éclos, ils quittent le nid, on appelle ça des nidifuges, ils peuvent comme ça se déplacer sur le dos des parents. Ils limitent la prédation sur les jeunes. Suivante, le fulmar espèce particulière à notre région, puisque sur les côtes normandes, on a les principales colonies de reproduction de cette espèce en France, il y en a dans d'autres pays, mais sur les côtes de Seine-Maritime, on a les principales colonies de reproduction de cette espèce. C'est un oiseau qui vient, comme la première positive, la mouette tridactyle ils viennent sur les falaises pour se reproduire chez nous et le reste du temps, ils sont partis en mer, donc on ne les voit plus. Pour ceux qui vont participer à notre petite visite demain, on ne pourra pas les voir, ils sont en mer. Ils passent tout le reste de l'année en mer à pêcher. On retrouve beaucoup de fulmars autour de l'Angleterre, en mer d'Irlande en plein Atlantique, ils peuvent faire beaucoup de distances. Ils volent ils se posent et ils se lancent sur d'autres zones. Là, vous avez une autre espèce, un pingouin, nous en français, on dit pingouin, ce sont des oiseaux qui volent et les manchots qu'on n'a pas chez nous, qui sont en Antarctique, qui ne volent pas par rapport à la dénomination anglaise où ce sont des *penguins* pour toutes les espèces. Nous, c'est un oiseau qui a une parfaite capacité de vol, notamment qui fait de la distance, quand il a envie de se reproduire, c'est pareil, il va vraiment au centre de l'Atlantique et il va passer l'hiver là-bas. Par contre, il vient se reproduire chez nous avec une proportion faible par rapport à d'autres pays et il utilise nos falaises pour se reproduire.

Voilà une sterne, un oiseau qu'on peut voir voler en migration, en reproduction chez nous et en hiver. Ce sont des oiseaux qui ont les ailes en forme de faux et c'est fait pour passer des heures en mer, parce que les sternes sont capables de faire en un an deux fois l'aller-retour entre chez nous et l'Antarctique sans se poser. Elle va pêcher en mer, mais jamais elle ne se posera en mer. On a un oiseau qui va rester tout le temps en vol et qui ne va avoir de contact avec la terre que pour se reproduire ou du contact avec l'eau pour se nourrir. Là, un labbe, un grand labbe qui est un oiseau marin qui va passer aussi tout son temps en mer, sauf pour se reproduire. On ne l'a pas en période de reproduction chez nous, mais on l'a en phase migratoire, il passe devant nos côtes au large pour rejoindre des secteurs où il se reproduit dans le nord de l'Europe pour rejoindre des secteurs en Atlantique. Du coup, tout le secteur mer Manche du nord est sur son passage migratoire à l'aller quand il quitte ses zones de production et au retour au moment du printemps. Il fait des allers-retours.

Je vais évoquer avec vous deux sujets, un sujet que vous avez déjà évoqué, Monsieur de la DREAL sur les impacts cumulés. Un sujet sur lequel malheureusement les réponses ne viennent pas facilement et pour lesquelles on n'a pas forcément de réponses. Je vous ai donné quelques références bibliographiques, et il y a une étude qui est un peu plus poussée sur ces impacts cumulés. Tout simplement, quand les oiseaux voient des éoliennes, ils vont avoir plusieurs comportements. Il va y avoir un comportement où ils vont passer au milieu des éoliennes, notamment en mer, parce que les éoliennes sont assez écartées, ou tout simplement parce que des éoliennes ne tournent pas. Et les oiseaux vont le voir. Il y a des comportements d'évitement qui sont un peu plus complexes à analyser dans l'impact que ça a. voyant les éoliennes à plusieurs kilomètres de distance, ils vont passer au-dessus ou sur les côtés.

Selon les parcs, les déplacements d'oiseaux peuvent être assez importants, et là, malgré des études poussées sur plusieurs endroits, là où on manque d'information, c'est sur tous ces impacts cumulés, plusieurs parcs qui se suivent ou plusieurs activités en mer, quels sont au final les impacts sur les oiseaux de ces contournements et déplacements, on est encore dans l'incapacité de l'évaluer totalement. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut rien faire, mais c'est un sujet d'analyse et d'étude qui devrait être approfondi et là, c'est le résultat de tout un ensemble d'articles fait par des universitaires aux États-Unis, mais qui regroupe beaucoup d'éléments, puisqu'il y avait à la fois des éoliennes qui n'étaient pas aux États-Unis, mais au Mexique et avec des relations avec des plateformes offshore d'extraction de pétrole et de gaz en mer. Ils ont essayé en marquant des oiseaux de voir un peu quel effort ça produisait. Leur conclusion est qu'il y a un impact, mais qu'il y a encore beaucoup de difficulté à l'évaluer et à savoir ce qu'il faut faire pour limiter cet impact. Il ne faut pas l'occulter malgré la difficulté que ça représente, mais il faut aller en profondeur dans ce domaine.

Intervention hors micro dans la salle – inaudible

M. Jean-Pierre FRODELLO, directeur de l'association LPO

Ça peut être de la mortalité, ça peut être du manque de reproduction, parce que les animaux sont faibles, il y a plusieurs possibilités. Cependant, sur la mortalité de collision avec des éoliennes, la mortalité directe est très faible. Maintenant, sur les éoliennes modernes, il y a des capteurs et les oiseaux voient très bien les éoliennes, si elles tournent et les collisions directes sont très très faibles, notamment parce qu'en mer les éoliennes sont assez écartées. Je termine sur le deuxième point avec la diapositive suivante, sur l'éclairage. C'est un sujet sur



lequel on sait quoi faire, vous l'avez évoqué tout à l'heure pour la réduction de l'éclairage. C'est important, ça a été démontré que ce soit en mer ou sur terre que l'éclairage nocturne avait un impact fort sur la biodiversité. Il est d'autant plus fort en mer, parce que normalement, il n'y a pas de lumière. Ce n'est pas l'éclairage d'une éolienne terrestre qui va impacter. Par contre en mer, avec une série d'éoliennes ou une plateforme offshore, on sait que l'impact est très fort, les oiseaux sont captés par cet éclairage et malheureusement, on constate là de la mortalité directe. Ça a été testé à plein d'endroits où différents types d'éclairage ont été testés, des arrêts d'éclairage ont été testés. La longueur d'onde de la lumière utilisée a aussi un effet. Au lieu par exemple d'avoir un éclairage en continu, des éclairages par flash sur seulement une partie des éoliennes, etc. Il y a des possibilités et on a des résultats très forts sur la réduction de l'impact de l'éclairage en mer. En vous remerciant.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

On va enchaîner tout de suite, Olivier BECQUET.

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Bonsoir à tous. Olivier BECQUET pour le comité régional des pêches de Normandie. Je vais être plus bref que tout le monde, puisque beaucoup de choses ont été dites et je crois que ce n'est pas la peine de ressasser. Juste une petite précision concernant les parcs éoliens en mer en Amérique, il y a Block Island, c'est un parc que vous pouvez trouver sur Google map. C'est un petit détail. Nous, si vous voulez, le comité des pêches, ça fait des années qu'on travaille avec ça, les pêcheurs ont leur métier, ils sont organisés, et le coup de massue qu'on leur met sur la tête avec les éoliennes, parce que c'est un coup de massue dans le sens où on va impacter directement les espaces pêche, c'est-à-dire les espaces où se trouvent les poissons. Il y a un déni complet de la part, je ne vous en veux pas, Madame, mais vous n'êtes pas visée, mais le ministère de l'Énergie solidaire, etc., nous, quand on voit qu'aux assises de la mer au Havre, Monsieur de RUGY ne nous a pas laissé la parole, voyez que le côté solidaire, on l'a un peu en travers. C'est juste au passage.

Nous, on peut tout entendre, mais quand on dit qu'effectivement on a participé...

Intervenant hors micro dans la salle

Nicolas HULOT.

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

On a vu aussi Nicolas HULOT au ministère, je lui ai remis une invitation personnelle pour qu'il vienne nous voir au Tréport.

Même intervenant hors micro dans la salle - inaudible

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Oui, mais Monsieur DE RUGY aussi, oui. Au Ministère, j'ai même remis en personne – on a été reçus au ministère plusieurs fois – à Monsieur HULOT qui est quand même quelqu'un, la fondation HULOT, c'est quand même quelque chose, et je l'ai invité à venir nous voir pour discuter sur le port du Tréport, parce qu'il y a quand même un impact fort, tout le monde le sait. On a entendu dire que le Tréport était le Vietnam de l'éolien, alors, ce n'est quand même pas neutre. Quand on entend ça, ça parle. Je veux dire très simplement qu'en tout état de cause, le métier de pêcheur est un métier parfois dénigré, mais en attendant, c'est un métier qu'il faut savoir faire, parce que c'est comme tout métier, ce n'est pas dû à tout le monde. Il ne faut pas croire que le métier de l'autre est un métier facile. Le métier de pêcheur, on est sur un élément où ça bouge à cause du vent, bien entendu et on a une mission qui est d'amener sur le marché des produits pour nourrir, on ne peut pas dire le contraire.

Des pêcheurs, il y en a sur toutes les côtes du monde à partir du moment où de la côte, il y a un espace pour pouvoir mettre un bateau pour pouvoir partir à la mer. Bien sûr, les pêcheurs travaillent avec des engins qu'ils ont améliorés, adaptés en fonction du site où ils se trouvent, des fonds qu'ils connaissent, des espèces qu'ils trouvent, donc les pêcheurs sont des gens qui réfléchissent et qui font en sorte d'amener une certaine rentabilité à leur travail. N'oublions pas une chose, c'est que le pêcheur travaille avec les outils qu'on lui donne. C'est-à-dire que si les filets polluent, ça veut dire qu'ils polluent par leur conception. L'usage du filet pour attraper du poisson, c'est obligatoire. Ce sont des choses qu'il faut retenir, parce que le pêcheur



fondamentalement parlant n'est pas quelqu'un qui se place comme un pollueur par excellence, il est comme n'importe quel citoyen, merci à vous.

Maintenant, figurez-vous que le gros problème par rapport à toute cette démarche, si on conçoit qu'effectivement, je rappelle que nous avons été contrôle nucléaire sur nos côtes, le nucléaire s'est installé, malgré nos réactions, le nucléaire est là et on est obligés de vivre avec, parce que ça ne se retire pas du jour au lendemain et que maintenant, on comprend que le nucléaire pose problème, donc on nous dit qu'il faut partir sur d'autres moyens de production. D'accord, mais qu'on ne le fasse pas n'importe comment. Quand on commence à mettre des chantiers industriels, parce que ce sont des chantiers industriels, on a entendu des fermes, etc., nous la ferme, ce n'est pas ça. Ce sont des chantiers industriels qui, pour le cas du Tréport précisément ou Duquesne, ce sont des sites exceptionnels de pêche et ça, les gens quand ils regardent une carte, ils ne le voient pas. Mais c'est forcément notre profession qui sait où se trouvent les espèces, la variété qui vous fait plaisir quand vous passez chez le poissonnier. Nous, on est obligés d'aller dans les espaces où le vivant se trouve, ce n'est pas nous qui pilotons le poisson, on aimerait bien, on fait de l'aquaculture, mais on voit ce que ça donne, ce n'est pas un exemple d'écologie. On est de plus en plus, tous autant que nous sommes à nous poser des questions par rapport à l'action qu'on fait au quotidien, je pense, de plus en plus on commence à avoir des messages, il faut éviter le jetable. Là, on part dans le solidaire, parce qu'on part dans le fait qu'il faut avoir des actions qui soient positives, pour que ça puisse durer.

Mais quand on commence à mettre des parcs éoliens dans des milieux où, par exemple, devant le Tréport, le plus grand gisement d'Europe d'amandes, on a eu cet été des bateaux de Loctudy qui venaient pêcher chez nous, le port du Tréport est fréquenté par 75 navires de pêche, vous parlez du Tréport, c'est un peu le trou du cul du monde, mais 75 navires, 11 millions de chiffre d'affaires à l'année, ce n'est pas neutre. Il y a 200 pêcheurs, autant à Dieppe et cette vie qui est là, elle ne peut pas se faire autrement que par l'exploitation de la mer. Il y a le Tréport, Dieppe, tous les ports sur le littoral et on vous dit : vous savez, un chantier éolien, c'est 2 ans. Deux ans, avec tout ce qu'on sait, ce qu'on a entendu juste avant, 2 ans sans qu'on puisse travailler, parce que ça fait – je vous parlerai des collègues de la mer du Nord après – effectivement, il y a un impact réel sur le fond. Si on vous met 6 parcs, 2 fois 6, 12. Ça fait 12 années et pendant ce temps-là, on met le bateau au rancart, on ira voir le banquier qui nous fera un croche-pied, parce qu'il dira qu'il ne le voit pas comme ça.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

J'ai une petite information à vous donner, parce que la dame qui s'occupe de la salle, on doit la rendre nickel-chrome à 20 h 30. Il faut une demi-heure de démontage. Donc, si on veut boire un petit truc pour discuter les uns avec les autres, si vous pouvez prendre 2 minutes seulement.

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Deux minutes seulement, à Fécamp, effectivement, je suis passé au débat public, j'ai remis d'ailleurs des études au débat public, dont le scientifique qui s'appelle Michel ANDRÉ qui est quand même un universitaire apparaît dans ce document, il dit qu'effectivement, c'est une catastrophe pour les coquilles Saint-Jacques. Nous sommes sur un littoral où on pêche beaucoup de coquilles Saint-Jacques, on ne pêche pas que ça, mais c'est quand même la fierté de la Normandie.

Intervenant hors micro dans la salle

800 millions d'euros.

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

800 millions de chiffre d'affaires pour la coquille Saint-Jacques. Vous voyez, ce n'est pas neutre. Les 2 500 pêcheurs qui travaillent sur le littoral de la Normandie, ce n'est pas de l'emploi pour demain, c'est : on est là. Quand on voit ce qui est prévu dans un espace comme ça, vous allez les mettre où, les pêcheurs ? Comment on va faire, puisqu'aujourd'hui, on a l'impression que quand on entend parler d'énergie, il n'y a que l'éolien qui peut sauver la planète ? Mais comment fait-on pour travailler à terre en France ? On est en train de licencier de partout, il y a des problèmes de chômage, les salariés frappent à la porte : non, Monsieur, il n'y a pas de travail. C'est l'éolien qui va sauver l'emploi en France ? Je ne sais pas, il faut qu'on m'explique, il y a quand même un vrai décalage.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez, attendez...

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie



Tout ça. Je vais vous parler pour finir des collègues hollandais, allemands et belges...

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

En 3 minutes, une minute chacun.

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Au niveau de la France, nous avons créé un collectif pêcheur qui réunit les pêcheurs des littoraux français et nous sommes dans ce collectif, opposés aux éoliennes en mer, comme ça, c'est clair. Nous sommes allés au parlement européen pour déposer un recours, puisqu'en France, vous avez un gouvernement qui arrive, il y a des lois et les lois, ça le gêne, alors il change les lois, et comme ça, vous n'avez plus rien à dire, c'est ce qu'il se passe, parce que quand vous êtes au tribunal de Nantes, les pêcheurs, pas d'intérêt à agir, coopérative des pêcheurs, pas d'intérêt à agir, les associations, pas d'intérêt à agir, personne n'a intérêt à agir. Vous voyez, on est un peu dans la dictature...

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

En Hollande ?

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Je termine quand même, parce que c'est un vrai mot, on est dans la dictature. Maintenant, en allant au parlement européen, on a rencontré des collègues allemands, belges et hollandais et ils ont aussi un collectif qui s'appelle l'EMK qui veut dire l'union fait la force. Comme ça fait la force, on se met avec eux, on se voit très bientôt et au mois de janvier, on fera une grosse réunion au parlement européen avec un bel exposé, avec les scientifiques, etc., pour essayer de bien se faire comprendre, parce qu'à moment donné, on voit bien qu'en France, on n'a pas trop la parole.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Vous nous donnerez la date pour qu'on ait les conclusions de ce...

M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches de Normandie

Je serai effectivement mercredi prochain à Bruxelles, je ne vais pas vous dire où, on ne sait jamais, on rencontre les collègues, on organise tout ça, et ce sera un événement qui sera évidemment relayé. Pour information, un film a été fait qui s'appelle « le vent du mensonge », c'est un film qui a été fait avec des pêcheurs sur le Tréport, en baie de Somme, etc., il a été diffusé, je vous invite à voir ce film, parce que c'est un long métrage, il fait plus de 50 minutes, il relate la vie des pêcheurs et la grande inquiétude qu'on a par rapport à tous ces projets qui pour nous, semblent décalés par rapport au fait que le vivant, c'est quand même s'alimenter, respirer et boire et après, l'énergie, pour nous, ça passe après.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur BECQUET.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Début d'applaudissements

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Attendez, il est moins 5, il faut qu'on rende la salle maintenant. Je vous propose, on va mettre quelques verres à boire...

Demande de parole dans la salle.

Mme Sarah MELHENAS, Membre de la Commission particulière du débat public

Deux minutes, même pas, 50 secondes.

Mme Fanchon VARENNE, Chargée de missions halieutiques au comité régional des pêches de Normandie.

En complément, je suis Fanchon VARENNE, comité régional des pêches, je suis chargée de mission en halieutique, pour venir en complément de monsieur COQUET, nous le comité est régional, on n'a pas cette envergure. Nous, clairement, le parc éolien de Fécamp, on a été d'accord, parce que ce n'était pas une zone de pêche trop travaillée. Sauf que par rapport au parc de Fécamp et de Courseulles, on avait dit OK pour ces parcs,



mais pas d'autres. Sauf que là, on en est déjà au quatrième appel d'offres. On a EMDT qui dure déjà depuis pas mal de temps, un quatrième appel d'offres, aucun n'est monté, on n'a pas de recul là-dessus. On ne sait pas si les pêcheurs vont pouvoir encore travailler dans ces parcs. Après, dans le cadre d'un Brexit dur, il faut savoir que certains bateaux normands font 80 % de leur activité sur les côtes anglaises, donc, si Brexit dur, les bateaux vont se retrouver sur les côtes françaises, donc sur de toutes petites zones, parce qu'il ne faut pas oublier que dans la Manche, sur la côte normande, on a des extractions de granulats, des zones de protection Natura 2000, mettons, on a des aires marines protégées, le trafic, donc beaucoup de bateaux sur une zone très réduite. Où vont pêcher ces bateaux ? Après, il y a des données, ce sont des enquêtes auprès des pêcheurs pour savoir leur zone de pêche, la saisonnalité, c'est connu, on sait comment. Sur le schéma de Cerema...

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Il faut qu'on arrête, je suis désolé, madame, mais il faut qu'on arrête.

Mme Fanchon VARENNE, Chargée de missions halieutiques au Comité des pêches de Normandie.

Voilà, nous, le comité est clairement opposé par rapport à cet appel d'offres.

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

J'entends bien, juste, remerciements à tous d'avoir apporté de l'information, des connaissances, vous n'êtes pas forcément d'accord avec ce que les uns ont présenté ou les autres. Mais je trouve quand même que malgré les différends qui existent depuis un certain nombre d'années entre certains d'entre vous, on a eu l'impression parfois d'assister à une querelle de couple...

Intervenant dans la salle

Vous savez ce que c'est donc, les querelles de couple ?

M. Jean-Pierre TIFFON, président de la Commission particulière du débat public

Oui, je sais ce que c'est, comme vous, peut-être ! Merci d'avoir amené des éléments, il y a des éléments sur lesquels vous répondrez une prochaine fois. Je termine par un tout petit mot, un de mes collègues qui a la fin des débats publics disait : quel est l'argument qui t'a énervé chez l'autre, parce qu'il était faux ? Là, tout le monde se lançait et après, il disait : et dans la réunion, quel est l'argument qui t'a vraiment énervé, parce qu'il était vrai ? Peut-être qu'il faut méditer. Il y a parfois des arguments qui nous énervent parce qu'ils sont vrais. Merci à vous, il y a un peu à boire et après, il faut qu'on libère la salle.

Merci Sarah.

